

CHSM - 7 octobre 2010 Compte-rendu

Restitution des travaux du groupe de travail du 10/09/2010

ÉTAT DES LIEUX DES MOYENS DE SERVICE DE SANTÉ AU TRAVAIL

L'unité des organisations syndicales a permis d'imposer une consultation préalable de tous les CHS, avant tout projet de réorganisation des lieux d'implantation des points de consultations. Cette même unité et détermination doit être réaffirmée par les représentants des personnels CHS/CTP quant au maintien d'un réseau de proximité au plus près des lieux de travail des salariés, exigence en opposition au projet ministériel de réduction drastique de ces points de consultation. (http://www.finances.cgt.fr/IMG/pdf/hsvt_info-47.pdf)

COMPÉTENCE DES CHSDI POUR LES AGENTS DGCCRF

Monsieur Rouquette, président de séance, a confirmé la totale compétence des CHSDI quant au suivi des agents de la DGCCRF victimes de la REATE. Une convention a déjà été signée en ce sens. Elle

sera communiquée aux organisations syndicales. Une note sera envoyée aux présidents de CHS sur tout le territoire. Suite aux élections dans les DDI et DIRECCTE, les agents de la DGCCRF auront une double appartenance, CHS-DDI ou CHS-DIRECCTE et CHSDI finances. Cette co-compétence inter ministérielle devra faire l'objet d'une convention entre les secrétaires généraux des Ministères concernés. M. Rouquette s'est engagé à ce que les agents ne perdent aucun droit. À suivre...

CHS SPÉCIAL ENQUÊTEURS DE L'INSEE

Suite à l'intervention réitérée de la CGT qui demande depuis des mois en CHSM mais aussi en CPTC INSEE la création d'un CHS spécial pour les enquêteurs de l'INSEE, M Rouquette a admis les particularités des missions exercées par nos collègues et a proposé de reprendre cette proposition après les élections professionnelles d'octobre 2011. La représentativité syndi-

cale alors précisée permettra une plus grande lisibilité sur la mise en place d'une nouvelle instance de dialogue social. La CGT a pris acte de cette perspective positive pour les enquêteurs mais a réaffirmé son exigence quant au suivi actuel de cette catégorie de personnel. Nécessité d'une coordination renforcée des acteurs de la santé au travail de nos ministères (médecins/IHS...).

ORDRE DU JOUR DU CHSM :

- restitution des travaux du groupe de travail du 10/09/2010
- rapport sur les accidents du travail et maladies professionnelles
- rapport du pôle ergonomie
- projet d'étude sur la discrimination en matière de santé
- crédits

CONTACTS

Fédération : finances@cgt.fr
Tél : 01.48.18.82.21
Patricia TEJAS
tejas.patricia@free.fr
Tél : 01.48.18.82.21

SITE INTERNET

www.finances.cgt.fr

Rapport sur les accidents du travail et maladies professionnelles

Ce rapport a malheureusement confirmé les mêmes difficultés, que les années précédentes, à recenser dans nos ministères les accidents du travail et maladies professionnelles. Malgré ces insuffisances quelques constantes ont pu être déterminées :

- augmentation des accidents de missions et de trajets notamment dans les grandes agglomérations
- accidents majoritairement dus aux chutes de personnes
- accidents concernent majoritairement les femmes (+ de 60%), ce pourcentage est supérieur au taux de féminisation des emplois.
- accidents significatifs dans la tranche d'âge 20/29 ans
- méconnaissance par les CHS de ces accidents et maladies professionnelles

Pour la CGT il y a urgence à assurer la traçabilité de tous les accidents ou maladies professionnelles. Cela passe par l'harmonisation des fiches de collecte des informations. Cela passe aussi par le comité d'hygiène et de sécurité (CHS) qui doit effectuer une enquête sur les conditions dans lesquelles l'accident est survenu afin de pouvoir proposer les mesures de prévention nécessaires.

Pour lutter contre les sous-déclarations, nous avons réaffirmé notre exigence de voir proposer à tous les personnels (titulaires/non titulaires) un document de synthèse précisant les droits et les procédures en cas d'accident de travail ou maladie professionnelle, document qui devra être mis en ligne accessible à tous.

La formation initiale des agents entrant dans nos administrations devra intégrer un module hygiène et sécurité comme le prévoit l'article 6 du décret de 1982.

Cette ambition devra trouver sa concrétisation dans le plan Santé et sécurité au travail, objet d'un groupe de travail en novembre. S'agissant des accidents et maladies professionnelles touchant plus particulièrement les femmes.

La Fédération des Finances CGT a encore une fois insisté sur la nécessaire prise en compte de la place et du rôle des femmes dans nos administrations par la mise en place d'un véritable plan ambitieux « *égalité femmes/hommes* ». ■

Rapport du pôle ergonomie

Un point a été fait par Mme Gervais (ergonome des ministères) sur ce que devraient être le rôle et la place de l'encadrement dans la conduite des réformes à Bercy qui devrait s'appuyer sur « *la nécessaire connaissance du travail réel par l'encadrement* ».

Si nous pouvons partager la préconisation, nous ne pouvons que constater qu'aujourd'hui l'encadrement se trouve contraint par la seule exigence d'assurer la réalisation des objectifs par le suivi d'une batterie d'indicateurs lui interdisant, de fait, toute marge de manœuvre.

Le rapport affirme : « *dans son activité de direction, l'encadrement doit donner du sens aux changements en cours* ». Mais comment « *donner du sens* » à une entreprise de destruction systématique de la Fonction Publique, réduisant celle-ci à sa plus simple expression.

Pour la fédération des Finances CGT, les études ergonomiques doivent avoir une compréhension large de l'ensemble de la discipline, prenant en compte les facteurs physiques, cognitifs, sociaux, organisationnels, environnementaux et d'autres

encore. Les personnels et leurs représentants sont donc particulièrement sensibles à de telles expertises.

Mais les études en ergonomie sont trop souvent réalisées alors que les conflits sociaux se développent ou sont installés dans l'administration (ex : DGFIP). La gestion d'un conflit par les directions est toujours difficile et elles peuvent être tentées de l'apaiser par une intervention ergonomique engagée sous prétexte d'amélioration des conditions de travail.

Si l'intervention a un but

détourné, l'ergonome est souvent pris au piège.

Pour la fédération des Finances CGT, il est indispensable que les études ergonomiques proposées dans nos administrations soient affranchies de toutes contraintes liées aux réformes en cours. Elles n'auront de sens

que si elles posent l'équation incontournable du rapport entre les missions et les moyens. Elles seront dans ces conditions des éléments favorisant les réflexions et revendications des salarié-es quant à l'amélioration de leurs conditions de vie au travail, leur permettant de prendre toute leur

place sur l'analyse du travail réel et du travail prescrit.

C'est dans cette logique, que nous avons demandé à ce que des études en ergonomie soient réalisées sur les applications informatiques développées « *à la hussarde* » dans nos ministères (Chorus, etc).

Projet d'étude sur la discrimination en matière de santé

Proposition nous a été faite au CHSM de juillet 2010 d'engager des travaux de réflexion dans le cadre du CHSM sur la faisabilité d'une étude sur la discrimination liée à la santé dans le contexte du retour au travail (congé de longue durée ou de longue maladie). La médecine de prévention ayant détecté une réelle difficulté à suivre médicalement cette population déjà fragilisée, la fédé-

ration des finances CGT est favorable à la réalisation de cette étude. A condition que le « public cible » soit bien identifié et qu'elle explore des thématiques non connues par les différents rapports (IHS/Médecine de prévention).

Nous avons porté à la connaissance du CHSM les conditions dans lesquelles le secrétariat général de Bercy tente d'instru-

mentaliser le groupe de travail « discrimination-diversité ».

Pour les représentants des personnels l'étude proposée au CHSM est acceptée dans son contexte santé et vie au travail et en aucun cas pour servir de faire valoir à la labellisation AFNOR de nos deux ministères (<http://www.finances.cgt.fr/spip.php?article1176>).

Crédits

Vote unanime des organisations syndicales pour financement de deux études:

- discrimination en matière de santé à Bercy
- environnement DELT@ (application informatique Douanes)

DÉLÉGATION

- | | |
|----------------------------------|------------------------------|
| ■ Patricia TEJAS (finances) | ■ Annick TALARD (DGFIP) |
| ■ Jean Louis WICHEGROD (DGCCRF) | ■ Thierry LE-GOAZIOU (DGFIP) |
| ■ Francis JUDAS (INSEE) | ■ Stéphane ROUZIER (DGCCRF) |

La fédération des Finances CGT apporte son soutien plein et entier aux actions en cours.

**AUX FINANCES, ENSEMBLE ET DANS L'UNITE !
POURSUIVONS LA MOBILISATION ! POUR GAGNER !**